

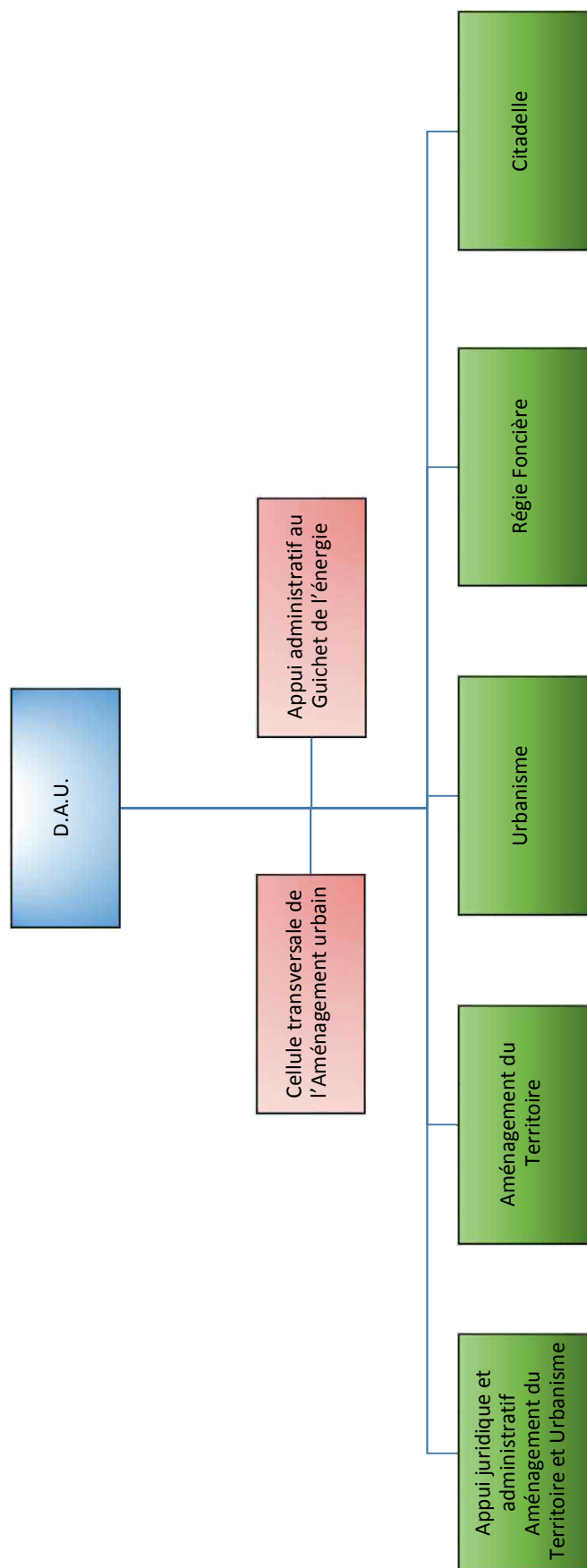
CHAPITRE



10

DÉPARTEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

DAU



1. EFFECTIF DU DEPARTEMENT

- 80 agents

2. Présentation du Département

Le département de l'Aménagement Urbain (DAU) compte cinq services, une cellule transversale et une cellule d'Appui administratif au Guichet de l'Energie.

Les missions des services du DAU sont liées à l'aménagement du territoire et au développement de la ville autour de sa citadelle, et plus particulièrement:

- le service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du Territoire et Urbanisme vient en appui administratif et juridique aux deux services précités et gère le contentieux lié à ces matières. Il se charge également des enquêtes publiques préalables à l'obtention des permis et veille au contrôle et à la gestion des infractions urbanistiques. La cellule Permis d'environnement assure la gestion administrative des dossiers de demande de permis d'environnement, de permis uniques et de déclarations environnementales
- le service Aménagement du Territoire gère les outils d'orientation du développement urbain et analyse les grands projets immobiliers en amont ainsi que les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'implantation commerciale, de permis intégrés et divers
- le service Urbanisme analyse les dossiers de demandes de permis d'urbanisme et divers afin de vérifier s'ils sont en adéquation avec les prescriptions légales et les orientations fixées préalablement
- la Régie foncière promeut une politique foncière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire et gère des projets de développements urbanistiques et immobiliers
- le service Citadelle assure la mise en valeur patrimoniale, architecturale, ludique et touristique de la Citadelle, en collaboration avec l'asbl CAC (Comité d'Animation de la Citadelle)
- la cellule Transversale de l'Aménagement urbain a pour objectif de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du DAU, en raison de leur complexité et/ou de leur importance (projets stratégiques - structurants)
- le Guichet de l'Energie a pour mission la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, les conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et la diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques

2.1. Cellule transversale de l'Aménagement urbain

2.1.1. Effectif de la cellule

- 9 agents

2.1.2. Présentation de la cellule

La cellule transversale de l'Aménagement urbain est chargée de la gestion des projets et missions transversales tant au sein du DAU qu'avec les autres Départements, en rapport avec la thématique de l'aménagement urbain. Il s'agit plus particulièrement:

- d'assurer et maintenir une cohérence territoriale dans la stratégie de la Ville de Namur pour un développement urbain durable
- de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du DAU, en raison de leur complexité et/ou de leur importance
- d'assurer les missions transversales entre le DAU et les autres Départements, pour les matières qui le concernent
- d'assurer les missions transversales au sein du DAU et de soutien aux Chefs des services qui le composent

Dans les missions permanentes, outre le management du Département, on retrouve cinq thématiques particulières:

- les projets de développement urbain: toutes réflexions et études (suivi ou prise en charge) liées au développement de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la Ville de Namur
- les aspects financiers du développement urbain: toutes expertises immobilières et relations avec l'Administration régionale du Cadastre, dans le but d'une meilleure adéquation du RC avec la réalité de terrain, ainsi que la gestion du tableau de bord des recettes issues des différentes taxes et redevances liées aux opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme (cadastre, permis, infos notariales, etc.)
- la communication autour des projets d'aménagement urbain: toute la communication écrite, matérielle ou Internet à déployer autour des projets d'aménagements urbains, traités ou non par le Département
- la gestion de l'énergie: tous projets destinés à encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables, ainsi que la gestion du Guichet de l'Energie (SPW)
- la dynamique urbaine, dont l'ambition est d'attirer le public à Namur malgré la multiplication des chantiers en proposant des actions, des informations, etc.

2.1.3. Articles du budget 2017 attachés spécifiquement à la cellule

Article	Intitulé
DO 879/111GE-01	Traitement personnel Guichet Energie
DO 879/112GE-01	Pécules de vacances - personnel Guichet Energie
DO 879/113GE-01	Cotisations patronales - personnel Guichet Energie
DO 879/111GE-02	Personnel Guichet Energie - APE
DO 879/112GE-02	Pécules de vacances
DO 879/113GE-02	Cotisations patronales - ONSSAPL personnel APE Guichet Energie
DO 879/435GE-01	Fonctionnement Guichet Energie
DO 930/332-01	Cotisations Energie
DO 930/123-16	Cadeaux Energie
DO 930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires
DO 930/121-48	Inscriptions Ordre des Architectes de la Province de Namur
DO 930/124AS-48	Actions urbanisme / développement durable (subsidé)
DO 930/124AU-48	Actions urbanisme/ développement durable
DE 930/733-51	Honoraires plans d'aménagement et autres études

2.1.4. Rapport d'activités

Management du Département

- suivi, mise en œuvre et état d'avancement du PST de la Ville et du Programme stratégique interne au DAU
- préparation des budgets, modifications budgétaires, rapports annuels, révision des organigrammes et des contreseings du DAU

- optimisation de l'échange d'informations et de la transversalité au sein du DAU et ainsi qu'avec les autres Départements:
 - réunion bimensuelle de la cellule transversale du DAU: 27 réunions
 - comité de gestion du DAU: 7 réunions
 - midis du DAU: 6 présentations
 - comité de direction (Codir): 9 réunions
 - rencontres Codir-Collège: 1 réunion
- gestion des ressources humaines du DAU, valorisation des agents du DAU:
 - procédure et recrutement: 3 agents (dont 1 article 60)
 - organisation des services/missions
 - évaluations 2 ans des Chefs de service et adjoints: 1
 - évaluations 2 ans des agents de la cellule transversale de l'Aménagement urbain: 3
 - motivation pour suivi cours RGB: 7 agents administratifs et 3 ouvriers inscrits
- suivi de la réorganisation des services visant une meilleure transversalité entre les services Aménagement du territoire et Urbanisme et la coordination générale administrative et juridique au service Appui
- gestion de la logistique du DAU (mobilier, matériel informatique, logiciels, etc.)
- lancement et/ou soutien aux services du DAU pour certains dossiers stratégiques (conciergeries et plan d'apurement des heures supplémentaires à la Citadelle, dossier de ventes de biens immobiliers à la Régie foncière, rédaction des guides de bonnes pratiques en aménagement urbain, étude MÖBIUS charge de travail au service AJA-ATU, etc.)

Projets développement urbain

- requalification quartier de la Gare
 - boulevard E. Mélot (projet ancienne poste)
 - participation au comité de concertation gare (3 réunions)
 - participation au comité chantiers-mobilité, (réunions hebdomadaires du Comité restreint + réunions mensuelles du Comité élargi)
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - esplanade et port numérique
 - coordination des projets Confluence au Cabinet du Ministre: task force
 - plan lumière Confluence: coordination éclairage public (DGO1, DGO2, Radiance 35, Ville de Namur)
 - support de présentation (PWP): conférence de presse, information publique
 - recherches historiques en vue d'une exposition en 2017
 - suivi procédure permis (classe 1, classe 2)
 - dossier demande de permis unique (annexe 4)
 - Midi du DAU: présentation du projet Confluence
 - cours UNamur FASEG (Henri Bogaert) dispensé les 23 février et 02 mars
 - interpellation citoyenne au Conseil communal sur le CUn°2 de la "Maison des Parlementaires"

- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - parking
 - suivi procédure permis (classe 1, classe 2) et suivi dossier demande de permis (notice, plans, enquête publique, etc)
 - suivi procédure et demande de permis modificatif
 - participation aux réunions de coordination Parking - Esplanade
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - téléphérique
 - suivi de la demande de certificat de patrimoine (convocations, PV, réunions)
 - suivi du dossier de demande de permis de démolition de la crèche
- requalification quartier Casernes
 - ilot Rogier (information via le DBA)
 - suivi dossier Palais de Justice
 - suivi dossier promotion terrain Régie foncière (négociations Bibliothèque communale et halle aux produits frais)
 - coordination phases de chantier (circulation, etc.)
 - discussion avec AG Real Estate pour projet requalification 3 tours SPF-Finances
- patrimoine, rénovation et revitalisation urbaine, SAR:
 - certificat du patrimoine église Saint-Hilaire extension classement (BEB), Musée des Arts Anciens, cour du Saint-Gilles ...)
 - liste CP actualisée pour le service Urbanisme
- passage de la gare:
 - rédaction du cahier spécial des charges V 1188bis
 - analyse des offres
 - rapport d'attribution
 - suivi de l'étude: comité d'accompagnement
- groupe mobilier urbain
 - comité d'attribution: analyse des offres - rapport d'attribution
- participation au comité technique et au comité de pilotage pour la restructuration du réseau TEC ("Nam'in Move")
- mur des Wallons
 - comité de suivi pour la restauration de la fresque
- place Maurice Servais
 - participation à la rédaction du cahier spécial des charges (volets urbanisme et architecture)
 - analyse des offres - rapport d'attribution
- place du Palais de Justice
 - participation à la rédaction du cahier spécial des charges (volet urbanisme et architecture)

Aspects financiers développement urbain & cadastre

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Expertises	
- calcul de valeurs locatives	10
- calcul de valeurs vénale	6
- calcul de subsides en nature	9
- divers: avis, notifications RC, estimations, précompte immobilier, mainmorte	20
Transmis des infos liées aux permis vers le cadastre	
- suivi de travaux	8
- permis d'urbanisme	634
- permis uniques	7
- PV d'infractions urbanistiques	20
- permis de location	14
- recherches cadastrales	41
Transmissions d'infos au cadastre: autres, domaine public, logements sociaux, codes revenus, mises à jour	13
Vérification des PV des expertises cadastrales, mutations de 2016 et 2017	1.891
Mise à jour de la liste des utilisateurs communaux des données cadastrales	1
Rédaction d'une fiche pédagogique sur la fonction d'Indicateur-expert du cadastre	1
Amélioration de la gestion du suivi des informations transmises au Cadastre	1
Participation à un groupe de travail avec l'UVCW sur les données cadastrales	1

Communication développement urbain

- les activités organisées par le Pavillon en 2017 sont réparties en trois grandes catégories:
 - activités du Pavillon: expositions, conférences, visites guidées, animations pédagogiques, participations à des salons, etc.
 - rendez-vous semestriels avec la population: deux fois par an, une rencontre avec la population est organisée pour faire le point sur les chantiers prévus dans les 6 prochains mois. Ces rendez-vous ont lieu en juin et en novembre. A cette occasion, une plaquette reprenant les principales informations est également éditée
 - gestion quotidienne de la communication "grands chantiers": depuis août 2016, le Pavillon prend également en charge la communication relative aux grands chantiers et aux chantiers situés le long des pénétrantes urbaines. Cette nouvelle mission consiste principalement à participer aux réunions hebdomadaires de chantiers et d'anticiper/relayer au mieux la communication (rédaction de communiqués de presse, réunions publiques, avis riverains, lettres d'information, veille emails, permanence téléphonique, réalisation d'une FAQ,...)

Pour 2017, ces activités (toutes catégories confondues) sont les suivantes:

Date	Description
du 10/10/16 au 16/01/17	Exposition - "Requalification des espaces publics du quartier de la gare"
du 16/01 au 04/02	Exposition - "Réorganisation des lignes de bus des quartiers de Belgrade et Jambes-Erpent"
28/01, 18/02, 07/03 et 18/04	Nam'In Move - Ateliers participation pour la réorganisation des lignes de bus à Belgrade et Jambes-Erpent
du 06/02 au 19/04	Exposition - "Le futur visage de la Confluence"
06/02	Conférence - "Présentation du projet Confluence"
07/03	Accueil délégation guinéenne pour présentation des grands projets namurois
24/03	Midi de l'Urbanisme du CCBW - "Nos villes ont-elles un sexe ?" Présentation du projet namurois "La ville, une affaire d'hommes?" (Louvain-La-Neuve).
28/03	Réunion publique "chaussée de Louvain" - aide logistique
Du 20/04 au 20/06	Exposition - "Rogier: nouveau conservatoire et rénovation du grand manège "
20/04	Conférence - "Présentation du projet Rogier (phase 1)"
20/04	Exposition de la maquette de la Maison de la Culture
20/04	Après-midi de travail avec la conseillère pédagogique de l'ULg et classe de rhétoriciens "Namur en transition "
02/05	Nam'In Move - restitution publique
12/05	Accueil de la dernière AG de la CRAT - Présentation de la politique d'aménagement du territoire, du projet Confluence et du Pavillon de l'Aménagement urbain
30/05	Réunion de lancement "Schéma d'attractivité commerciale" à destination des commerçants
27/06	Réunion publique - "Séance d'information semestrielle sur les grands chantiers "
Du 13/07 au 31/08	Exposition - "Namur, une ville et une terre de vacances !"
Du 31/08 au 13/10	Exposition - "50 ans de projets au Grognon "
31/08	Participation au Jury de la Haute Ecole Albert Jacquard - Conseil en Développement durable
21/09	Accueil de la Direction extérieure du Brabant wallon DG04 - Présentation des dossiers namurois chez le fonctionnaire délégué
12/10	Présentation Pavillon à la CPDT dans le cadre de l'appel à projets "Quartiers nouveaux "
20/10	Participation au Jury du Grand Prix d'Urbanisme 2017 organisé par la FUP et la CUB (aux Archives de l'Etat) et conférence donnée par Mme Ariella Masbouni, grand prix d'urbanisme français 2016
28/10	Accueil de la Société géographique de Liège - Présentation "Namur en transition" le matin et visites de terrain l'après-midi

Date	Description
du 13/10 au 13/01	Exposition - "Une Citadelle de lumière!"
06/11	Conférence - "Une Citadelle de lumière ! "
16/11	Accueil d'une délégation de l'ULg (architectes) pour présentation du SDAD Bome/Saint-Servais et du projet des Abattoirs
27/11	Réunion publique "grands projets" à destination des membres de NEW
07/12	Présentation du projet de modélisation 3D au club des utilisateurs UrbIS (Bruxelles)
11/12	Réunion publique - "Séance d'information semestrielle sur les grands chantiers "

- participation à la rédaction du Namur Magazine, et plus particulièrement au feuillet "Roman de ville"
- rédaction et supervision de la mise en page et impression de plaquettes pédagogiques:
 - quel avenir pour la Confluence? (actualisation + version anglaise)
 - 2 plaquettes semestrielles réunions publiques grands chantiers (juin et décembre)
 - Maison de la Culture
 - le conservatoire et une nouvelle salle de spectacle en cœur de ville (actualisation)
 - éclairage patrimonial Citadelle
- guides de bonnes pratiques d'aménagement urbain (aide à la confection):
 - engagement logement
 - création de nouvelles voiries et incorporation de voiries dans le domaine public
 - logement adaptable et adapté
- plaquettes pédagogiques CoDT "Votre permis d'urbanisme pas à pas" (aide à la confection):
 - dépôt demande
 - relevé pièces manquantes
 - instruction 30 jours
 - instruction 75 jours
 - instruction 115 jours
 - décision Collège - Octroi
 - décision Collège - Refus
 - saisine du Gouvernement wallon
 - vérification des implantations
 - recours au Gouvernement wallon

Projets Energie

Sollicitations du Guichet Energie Namur	4.123
- visites au bureau	809
- visites lors des permanences décentralisées	13
- appels téléphoniques	1.234
- E-mails	652
- courriers envoyés	500
- contacts lors de foires et salons	582
- exposés / conférences	333
Dossiers MEBAR suivis par le Guichet Energie Namur	150
Participation du Guichet Energie Namur en tant qu'orateur	4
Participation du Guichet Energie Namur à des salons sur la thématique de l'énergie	8

Ainsi que la mise en œuvre du Plan Climat Energie approuvé en novembre 2015:

- organisation de séances d'informations (janvier 2016) et d'une exposition au Pavillon pour présenter le Plan Climat Energie
- rencontre avec les différents acteurs du territoire
- suivi du Plan Climat Energie
- finalisation de projet POLLEC 2 de la Région wallonne "Etude de financement alternatif des investissements en matière de production d'énergie renouvelable" - marché de services avec la sprl Watt Else
- l'animation d'un groupe de travail de citoyens (rencontres en moyenne 1 fois/2 mois):
- création de la campagne "Climat en jeu !" (239 abonnés et 1.145 gestes sélectionnés en janvier 2018)
- appel aux écoles pour promouvoir les Valises Energie et suivi des prêts
- partenariat avec le Coursier Wallon par le financement d'un vélo électrique et une amélioration de la visibilité des projets du Plan Climat Energie
- participation au Festival International Nature Namur (FINN) par la tenue d'un stand permanent et l'organisation d'une soirée Climat avec la projection du film "Une suite qui dérange" d'Al Gore suivie d'un débat avec des acteurs clés namurois sur la thématique du climat et de l'énergie
- initiation du projet de création d'une plateforme d'entreprises de rénovation énergétique avec le bureau d'étude Energie & Développement Local en association momentanée avec Energie-Environnement Services
- analyse des opportunités pour améliorer la visibilité du Guichet Energie Namur via un déménagement.

Dynamique urbaine

- modification et suivi du projet de websérie - réalisation d'un spot dédié aux commerces

- partenariat GAU Namur, Kikk festival, galerie "rive Gauche ", Ville de Namur - Animation numérique pour la rue de la Croix durant 15 jours en novembre 2017
- suivi du schéma d'attractivité commerciale: comité de suivi, comité d'accompagnement, réunions et groupes de travail avec les associations de commerçants
- rédaction et obtention de l'appel à projet Créashop, prime de soutien à l'installation de commerces dans le centre-ville

Divers

- gestion des inscriptions des architectes Ville à l'Ordre des Architectes de la Province de Namur

3. PST - Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 7

Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme

Objectifs opérationnels 7.1.		
Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
7.1.1. Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet	1. Outil créé ou acquis, prêt pour l'encodage.	☒ Logiciel de gestion des processus gérés par les services liés du DAU et de traitement des données techniques et administratives acquis en octobre 2015 (Urb@web)
7.1.2. Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées	1. Encodage structuré et organisé (peut devenir une routine) 2. Quantité de données encodées (nombre et type de données).	☒ L'encodage des archives est réalisé, la procédure est maintenant structurée et organisée et fonctionne de manière permanente
7.1.3. Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire	1. Procédures et problématiques identifiées.	☒ 1. Réalisé lors de la rédaction du CSC pour l'acquisition du logiciel de gestion des documents urbanistiques
7.1.4. Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections).	1. Organigramme et missions redéfinies.	☒ 1. Réorganisation effective des services, actée par décision Collège le 17 septembre 2015. Le traitement des demandes de permis d'urbanisme est maintenant géré via une cellule unique (suppression des secteurs et de la cellule Notification)
7.1.5. Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)	1. Délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision, notification).	☒ Action réalisée : Les services ont activement préparé et anticipé la mise en œuvre du CODT et sa mesure phare portant sur l'instauration des délais de rigueur. Les délais de rigueur régissant dorénavant les procédures d'instruction des demandes de permis d'urbanisme sont pleinement respectées.

Evaluation des phases réalisées

Le service, outre la réorganisation de tous ses processus, a sensibilisé les acteurs tant internes qu'externes intervenant dans la procédure d'instruction des demandes de permis d'urbanisme. L'ensemble des demandes de permis d'urbanisme introduites ont été instruites dans les délais de rigueur imposés.

Objectif stratégique N° 10

Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectif opérationnel 10.4.		
Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
10.4.1. Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments.	1. Arrêtés de classement ; 2. Conditions d'occupation du site et des bâtiments établies.	☒ 1. Classement du stade des jeux et du Théâtre de Verdure par arrêté ministériel du 27 novembre 2015. 2. Conditions générales d'occupation du domaine fortifié établies (Collège du 28 février 2012). Pour les bâtiments, conditions établies via les conventions d'occupation. Encadrement des demandes d'occupation par le service Citadelle gérée quotidiennement sur base de ces principes
10.4.2. Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager.	1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.	➡ 1. <i>Réalisation des travaux de restauration suivants :</i> • Grands souterrains • Rampe verte • Escaliers pied du château ; <i>Mise en œuvre de l'éclairage patrimonial de la citadelle ;</i> <i>Instruction de demandes de permis, études ou passation de marchés pour les projets de balisage piétonnier, restauration des murailles des Grands Fossés face à l'esplanade, anglées Grands Fossés, Murailles Fossé de Médiane.</i> <i>Processus de gestion centralisée des accès du site en cours avec la désignation d'un auteur de projet et la mise en place d'un comité de concertation (transversalité).</i> 2. <i>Chantiers en cours :</i> - rénovation du 2^e étage de la caserne de Terra Nova (locaux ouvriers) - Tour du guetteur - Toit en appentis de la caserne de Terra Nova <i>Instruction de demandes de permis, études ou passation de marchés pour les projets de restauration de la toiture plate de la caserne de Terra Nova et installation photovoltaïque</i>

10.4.3. Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public.	1. Programmation et réalisation des projets publics s'inscrivant dans les zones proches de la Citadelle.	☒ 1. Cette action n'a pas été mise en œuvre et aucune consultation n'a été formalisée avec le service citadelle pour analyser les projets voisins.
---	---	---

Evaluation des phases réalisées

La mise en œuvre de l'accord-cadre 2013-2022 destiné à la restauration des monuments classés de la citadelle se poursuit. Tous les projets identifiés dans le programme initial sont soit achevés, soit en cours d'exécution, soit en procédure de passation de marché et seront achevés 3 ans avant le terme de 2022. Les économies réalisées permettront de restaurer trois secteurs complémentaires à l'intérieur de la même enveloppe budgétaire, ces dossiers sont à l'étude.

Un second accord-cadre a été obtenu en 2017 pour la restauration du Stade des jeux et Théâtre de verdure.

Objectif stratégique N° 23
Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens

Objectifs opérationnels 23.2. Assurer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
23.2.1. Aménager et gérer un Pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	1. Pavillon ouvert, 2. Nombre d'événement organisé 3. Existence d'un programme d'activité	☒ 1. Inauguration du pavillon le 09 mars 2015 2. 2015 : 17 événements organisés 2016 : 17 événements organisés, dont 2 rencontres semestrielles avec la population pour les grands projets stratégiques 2017 : 29 évènements organisés (cfr rapport annuel pour le détail) dont deux rencontres semestrielles « Grands chantiers » 3. Programmation 2016 : validée au Collège du 17/12/2015 Programmation 2017 : validée au Collège du 9/02/2017 Programmation 2018 : validée au Collège du 29/03/2018 4. Lancement du projet « Namur 3D » 5. Premières réflexions sur l'évolution du Pavillon vers le NID (confluence) validées par le Collège du 06/07/2017

Evaluation des phases réalisées

Les missions du Pavillon sont toujours réparties en trois grandes catégories :

- *Activités du Pavillon : expositions, conférences, visites guidées, animations pédagogiques, participations à des salons, éditions de brochures pédagogiques, participation aux grandes enquêtes publiques, etc.*
- *Rendez-vous semestriels avec la population : deux fois par an, une rencontre avec la population est organisée afin de faire le point sur les chantiers prévus pour les 6 prochains mois. Ces rendez-vous ont lieu en juin et en novembre. A cette occasion, une plaquette reprenant les principales informations est également éditée.*
- *Gestion quotidienne de la communication « grands chantiers » : depuis août 2016, le Pavillon prend également en charge la communication relative aux grands chantiers et aux chantiers situés le long des pénétrantes urbaines.*

Les activités organisées par le Pavillon sont de différents types :

- *Expositions*
- *Conférences et réunions publiques*
- *Animations pédagogiques*
- *Visites de terrain*
- *Représentations extérieures*
- *Accueil de délégations*
- *Accueil de scolaires*
- *Appui « enquêtes publiques »*
- *Permanences et accueil sur rendez-vous*

Le Pavillon travaille ponctuellement avec des acteurs extérieurs (Universités, hautes écoles,...).

A ces activités quotidiennes, s'ajoute la création de nouveaux outils (modélisation 3D,...) et développement du Pavillon dans le cadre de son intégration dans le NID (Namur Intelligente et Durable), sur le site du Grognon. Devenu une véritable porte d'entrée des citoyens pour les informations relatives aux grands projets/chantiers urbains mais également un lieu d'échange et de dialogue entre les différents acteurs du territoire, le Pavillon de l'Aménagement ne peut donc envisager de réduire ses activités. Au contraire, dans le cadre du déménagement dans le NID, il sera amené à développer de nouveaux outils et activités en vue d'assurer au Port numérique une attractivité maximale.

Le Pavillon doit donc devenir cette plateforme d'échange et de co-crédation entre les différents usagers du territoire, un « Living Lab » permettant à toutes les intelligences de la ville de s'exprimer, de partager et d'innover.

Pour ce faire, le projet est en phase de réflexion en collaboration avec les représentants du TRAKK (BEP, UNamur, KIKK,...) et de la Ville. Un groupe de travail se réunit de manière régulière depuis septembre 2017 afin de concevoir un projet pilote qui préfigurerait le futur visage de ce lieu emblématique.

Objectif stratégique N° 28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.1.		
Valoriser les entreprises et les entrepreneurs, sensibiliser et motiver les jeunes à l'entrepreneuriat		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
28.1.1. Organiser un salon de l'Innovation, à destination des jeunes entrepreneurs, des écoles et des entreprises namuroises	1. Organisation effective du salon 2. Nombre de visiteurs au Salon ; 3. Nombre d'entreprises participantes ;	☒ Edition réalisée en novembre 2017 : 1500 visiteurs, 40 entreprises.
28.1.2. Soutenir de nouvelles formes d'e-commerce	1. Soutenir au moins 5 initiatives en lien avec l'e-commerce au cours de la réalisation du PST	☒ 1 conférence en 2013 sur les aides en Wallonie pour le développement de l'e-commerce ; 1 séance d'information en 2014 avec l'UCM sur le référencement web ; réflexion en cours sur le développement d'une plateforme d'e-commerce pour les commerçants locaux. > Cette piste a été abandonnée suite à diverses réunions « Dynamique urbaine ». Sept. 2016 « Commerce connecté » séance d'information avec l'UCM et l'Agence numérique Sept. 2016 : soutien à la promotion de l'application « N Connect » et à l'usage de beacons dans les commerces du centre-ville initiée par la gestion centre-ville GAU Namur Nov. 2016 : organisation avec l'UCM d'une formation sur Facebook à l'attention des commerçants namurois Nov. 2016 : « Tournée digitale » du Ministre A. De Croo au sein de l'UNamur En 2017, en l'absence d'initiative portée à la <i>connaissance</i> du service, aucun soutien n'a été accordé.

Objectif stratégique N° 28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.3		
Définir un plan stratégique de développement économique : schéma communal de développement commercial		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
28.3.1. Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur	1. Attribution du marché d'étude à un auteur de projet 2. Etude réalisée par l'auteur de projet désigné 3. Schéma communal de développement commercial défini qui a été mué en « schéma d'attractivité commerciale » (CC 10-03-16)	 - CSC réalisé - Marché attribué par le Collège communal en sa séance du 10 novembre 2016 au SEGEFA - En cours - Diagnostic réalisé en mars 2017 et présenté aux commerçants en séance publique - Consultation-table-rondes avec les associations de commerçants en 2017 (mars à août) - Options et recommandations adoptées en juin 2018. - Fiches actions réalisées de juin à septembre 2018

Evaluation des phases réalisées

Hormis la poursuite de l'organisation d'ArtisaNamur à la Galerie du Breffoi, aucune nouvelle action particulière n'a été menée ni soutenue, en termes d'e-commerce, par le service en 2017.

Une quatrième édition du salon NINO a bien eu lieu en novembre 2017. Il n'y a pas de cinquième édition prévue en 2018.

Schéma d'attractivité commerciale : L'auteur de projet a entamé son diagnostic en janvier 2017, des tables-rondes ont été organisées avec les différentes associations de commerçants afin d'établir des options et recommandations pour le commerce namurois.

Objectif stratégique N° 30
Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.1.		
Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
30.1.1. Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques.	1. Document « Programme stratégique pour la Citadelle de Namur » ; 2. Mise en œuvre du programme et de ses différentes actions.	☹ 1. Ce document n'a pas été rédigé 2. Idem
30.1.2. Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagements de moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle.	1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.	➡ 1. En cours au niveau cadastre des bâtiments (pour la mise en conformité notamment des installations électriques), en transversalité avec le DBa. 2. Mise en place d'une procédure de planification des tâches de maintenance réalisée par l'équipe technique.
30.1.3. Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle.	1. Animations ; 2. Produits permanents vendus	➡ 1. Un projet de programmation annuelle d'animation est validé par le Conseil chaque année 2. 2.42.961 visiteurs ont payé une entrée pour une visite à la Citadelle en 2017.

Evaluation des phases réalisées

Clarification et anticipation des prestations assurées par le service citadelle pour les événements organisés par l'asbl : elles sont désormais limitées aux prestations strictement techniques et de maintenance lors de l'événement, ainsi que l'accompagnement des demandes d'autorisation pour les infrastructures plus conséquentes en site classé.

Nécessité d'élaborer un document stratégique clair et pluriannuel (à intégrer dans un plan de gestion de l'asbl) – non réalisé lors de ce PST1

Le cadastre sanitaire des bâtiments a été initié, il sera capital de le poursuivre.

Objectif stratégique N° 30
Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.2.		
Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
30.2.1. Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux.	1. Inauguration des infrastructures renouvelées et nouvelles ; 2. Commercialisation des produits de visites renouvelés et nouveaux.	☒ 1 à 5. Nouvelles infrastructures touristiques achevées en 2017 avec la scénographie des Grands Souterrains (complémentaire du Centre du Visiteur inaugurée en 2015. Mise en service des audioguides (4 langues) en avril 2017 et actualisation des contenus du Centre des Visiteurs. Réécriture des scénarios des visites guidées et des plaquettes et dossiers pédagogiques en fonction des nouvelles infrastructures. Exploitation touristique des nouvelles infrastructures à partir d'octobre 2017.
30.2.2. Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)	1. Animations (nombre et fréquentation).	☒ <i>Voir rapport d'activités 2017 : actions récurrentes théâtre en plein air, expositions nature et art contemporain, Halloween, balades aux flambeaux.</i>
30.2.3. Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois.	1. Partenariats (nombre et retombées).	☒ Partenariats soutenus et toujours en cours

Evaluation des phases réalisées
<i>La nouvelle scénographie des souterrains vient achever le redéploiement des infrastructures touristiques en lien avec le Centre du Visiteur inauguré en 2015. La rénovation du pôle de Terra Nova, cœur de l'activité touristique est en voie d'achèvement avec les interventions sur les toitures et le 2^e étage.</i>

Objectif stratégique N° 32

Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.1.		
Requalifier le quartier des Casernes, à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
32.1.1. Requalifier l'îlot Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gvt Wallon le 3/05/2012) : - Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la Régie des Bâtiments, du nouveau Palais de Justice ; - Lancer une opération PPP sur terrain Régie Foncière pour du parking souterrain, des logements, des commerces et un jardin public.	- Projets définis ; - Cahier des charges et procédure de marché lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés.	➡ - Palais de justice : chantier toujours en cours, en attente de son redémarrage - AG/SPF Finances : contacts en cours pour formalisation d'un avis de principe sur avant-projet - Promotion Régie foncière : Expropriation du corps de garde pour cause d'utilité publique. Exécution du projet (Attribution collège 19/04 2018, Notification après délais tutelle juin 2018, procédure permis et dépollution en 2019, début chantier en 2019, fin chantier global 2022)
32.1.2. Requalifier l'îlot Grand Manège (Grand Manège, Mess des officiers, 14-16 rue Namèche et pkg Rogier) (DBa).	- Projets définis ; - Cahier des charges et procédure de marchés lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés	➡ - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au BEP le 25/05/14 - CSC relatif à la conception et la construction de l'ensemble de l'Espace Rogier validé au Conseil du 10/09/2015 - Marché attribué en 2016
32.1.3. Développer un projet culturel sur l'îlot Grand Manège (spécifiquement au Grand Manège).	- Politique d'occupation établie - Comité d'accompagnement du projet mis en place et tenue des réunions - Agenda d'occupation et taux de fréquentation	⊖ A planifier pour l'ouverture du site

Evaluation des phases réalisées

32.1.1. :

- Chantier du Palais de justice dépendant des décisions prises au niveau fédéral
- AG/SPF Finances : très bonne collaboration en cours pour la préparation de cette importante pièce de requalification globale de l'îlot
- Promotion Régie foncière : timing tenu

Objectifs opérationnels 32.2.		
Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
32.2.1. Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder – lien avec le numérique)	Etude de faisabilité réalisée.	↻
32.2.2. Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	Concours ou marché organisé.	☒ 1. Esplanade et port numérique : lauréat du concours désigné en décembre 2016, marché attribué au consortium De Graeve-Nonet-Duchêne. Phase I : fouilles préventives (mars 2017 – 5 mois)
32.2.3. Mettre en œuvre les différents volets : parking (DVP), horeca (DEL), etc.	Volets mis en œuvre.	↻

Objectif stratégique N° 32

Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.3.		
Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
32.3.1. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la gare des bus sur la dalle 32.3.2. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par Le Côté Vert (LCV), du centre commercial sur le square Léopold 32.3.3. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par le SPW/DGO.1, des voiries régionales alentours (+ DVP) 32.3.4. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement des voiries communales alentours (+ DVP) 32.3.5. Co-organiser la gare provisoire (+ DVP) 32.3.6. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la « Courgette » 32.3.7. Coordonner la communication autour du projet global (+ DCV)	Participation aux réunions Réalisation des projets (procédures de marchés lancées, notification, permis accordés, chantiers entamés, projets finalisés).	➡ - Gare des bus : chantier toujours en cours avec petit retard dû au sol instable lors de la mise en place des pieux pour le pont haubané - Centre commercial : projet repris par la société BESIX. Processus de co-construction mis en place pour permettre à l'autorité de déterminer à terme la meilleure option de concrétisation du centre commercial - Aménagement des espaces publics (section Mélot, Station, Gare, Borgnet) : permis délivré - Mesures de circulation toujours en cours et évaluation continue - Comité de suivi de chantiers mis en place et réunions soutenues - Gare bus provisoire mise en place - Réunion Grands chantiers semestrielles mises en place - Site « Courgette » : en attente de la désignation de l'acquéreur du site mis en vente conjointement par la SNCB et INFRABEL

Evaluation des phases réalisées

Les chantiers suivent leur cours selon le planning prévu.

Communication permanente sur les projets et chantiers via le Pavillon de l'Aménagement urbain

Objectif stratégique N° 33

Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité

Objectifs opérationnels 33.1. Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
33.1.1. Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	Etablir un bilan financier et les moyens d'emprunt de la commune.	☞ Site militaire de Champion acquis et affecté aux besoins de plusieurs services communaux Caserne du Génie à Jambes : mise en vente par la Défense au départ des troupes fin 2018 – Analyse en cours en collaboration avec la défense
33.1.2. Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver.	Expropriation pour cause d'utilité publique, Concession domaniale, Actes d'achat par le public ou le privé, plans d'aménagement (PCAR, SAR, etc).	☞ L'analyse est en cours pour identifier la meilleure manière de concrétiser les besoins de la Ville et d'autres partenaires publics sur le site du Génie de Jambes

Evaluation des phases réalisées

Site de Champion : réalisé

Caserne du Génie à Jambes : est au tout début de la phase d'analyse

Objectif stratégique N° 34
Développer une politique d'éco-quartiers

Objectifs opérationnels 34.1. Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
34.1.1. Faire adopter le RUE (Rapport Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	RUE adopté par le Conseil et par le Gouvernement wallon.	☑ Le RUE relatif à la mise en œuvre de la ZACC du plateau de Belle Vue a été adopté par le Conseil de mars 2014 et par le GW en novembre 2014.
34.1.2. Préparer et mettre en œuvre une opération de PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent).	• CSCh approuvé par le Conseil, par la Tutelle ; • Marché lancé ; • Adjudicataire désigné.	➡ En 2017, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passée avec le BEPN
34.1.3. Assurer le suivi de la construction des logements	Nombre de logements construits.	➡ Permis d'urbanisation délivré Mise en œuvre des ventes au niveau de la couronne sous permis d'urbanisation
34.1.4. Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montagne-Ste-Barbe, cheminement cyclo-piétons, ...)	Plan mobilité opérationnel (nombre de pistes cyclables, ...).	➡ A mettre en œuvre suivant les recommandations émises dans l'Etude via le bureau Transitec dans le cadre plus général du plan communal de mobilité

Evaluation des phases réalisées

2014 : phase analytique RUE réalisée
2015 : phase opérationnelle permis d'urbanisation – vente 2018 et 2019
2016 : phase opérationnelle avec IDEA – abandon suite conflit d'intérêt
2017 : phase opérationnelle avec BEP

Objectif stratégique N° 35

Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.1.		
Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectif 20-20-20		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
35.1.1 Mettre en place une Commission Energie en interne à l'Administration communale (échange interne)	Commission créée.	☒ La Commission a été créée en avril 2013. Nbre de réunions /an : - 2013 : 2 réunions - 2014 : 1 réunion - 2015 : 1 réunion - 2016 : 2 réunions - 2017 : 2 réunions Tx de présence moyen /an : - 2013 : 74% - 2014 : 71% - 2015 : 60% - 2016 : 59% - 2017 : 30%
35.1.2 Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	1. Adhésion à Energie Cities ; 2. Convention des Maires signée.	☒ 1. Convention des Maires signées en décembre 2013 2. Adhésion à Energie Cities en 2014, renouvelé chaque année

Objectif stratégique N° 35

Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.2. Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
35.2.1. Rédiger un CSCh (marché de services) pour le Bilan Carbone	CSCh et procédure de marché lancée, attribution et notification du marché.	☒ Le bureau d'études AREBS a réalisé le bilan carbone
35.2.2. Coordonner la transmission des données nécessaires	<u>Documents approuvés:</u> • Inventaire de référence ; • Inventaires suivants qui permettront de mesurer les progrès réalisés.	 • Documents approuvé via le Plan Climat Energie (PCE), adopté en novembre 2015 au Conseil communal et validé par le Bureau de la Convention des Maires en mars 2016. • Communication des données au sein de la Commission énergie à réaliser pour les inventaires suivants.

Evaluation des phases réalisées
<i>Un premier bilan a bien été réalisé en 2014-2015. Dans la continuité du Plan Climat Energie, afin d'assurer le suivi des actions et mesurer les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, un bilan intermédiaire doit être réalisé en 2018. L'actualisation des données chiffrées posent beaucoup de difficultés (manque de communication des données internes et manque de personnel pour la centralisation des informations).</i>

Objectif stratégique N° 35

Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

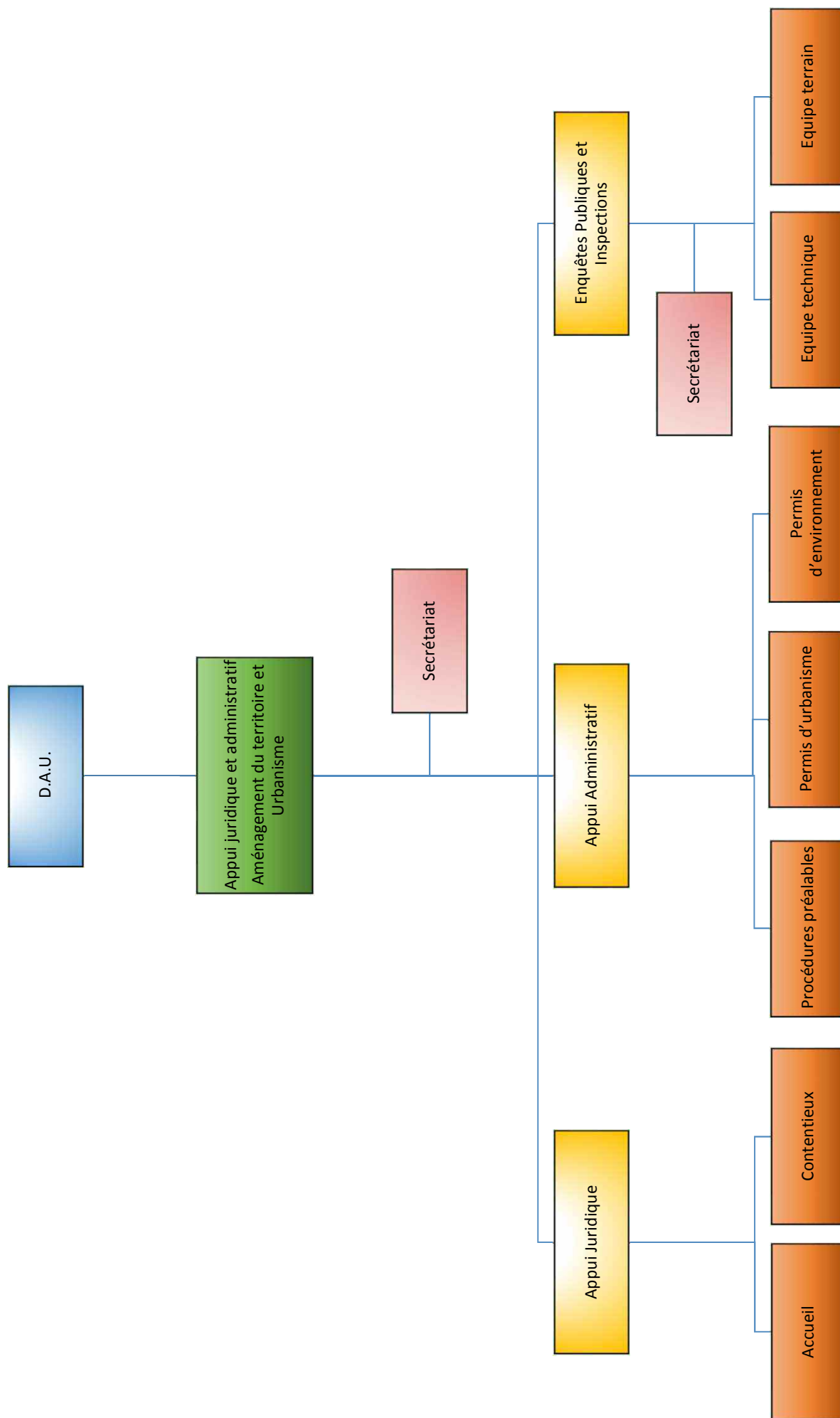
Objectifs opérationnels 35.3.		
Etablir un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (stratégie globale, partant de la situation actuelle et tenant compte des potentialités existantes)		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
35.3.1. Dans le prolongement de l'analyse commanditée par le D.BA, prendre des mesures sur le plan communal dans divers secteurs dont, prioritairement l'éclairage public	- Rapports de la Commission Energie ; - Inventaire Ores et planning d'intervention ; - Remplacement EP ;	☺ Remplacement des lampes aux vapeurs de mercure (HgHp) à Malonne, Boninne, Champion, Gelbressée, Wierde et Naninne (932 points lumineux sur 13.938 – 6,7%)
35.3.2. Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)	- Etude de faisabilité ; - Implantation d'une unité de production d'énergie renouvelable.	☹ 3 ^{ème} relance du marché faute d'offres correspondant au CSCh.
35.3.3. Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité	- Indicateurs du schéma de structure ; - Rapports sur le suivi de la procédure PEB.	☺ Contrôle administratif réalisé et maintenu au strict minimum sur base de la vision du service Urbanisme
35.3.4. Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)	- Evolution de l'offre des primes aux citoyens ; - Initiations et participations aux diverses campagnes de sensibilisation ; - Intégration de nouveaux critères d'un point de vue énergétique (Marchés publics).	☺ - Sensibilisation en cours via le groupe de travail citoyens - Campagne de sensibilisation aux économies d'énergie « Climat en jeu ! » adressée aux citoyens - Participation au Festival International Nature de Namur - Pas de recherche pour les nouveaux marchés publics
35.3.5. Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social	Plan financier des investissements et rentabilité des actions.	☹ Fiches énergie à développer en collaboration avec le DBa

Evaluation des phases réalisées

La mise en œuvre du Plan climat Energie permet de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables. Les différentes actions couvrent un large champ de postes d'économie.

APPUI JURIDIQUE
ET ADMINISTRATIF

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET URBANISME



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 25 agents

2. PRESENTATION DU SERVICE

Ce service, composé de trois cellules (Appui juridique, Appui administratif et Enquêtes publiques et inspection), assure l'appui juridique et administratif des services techniques de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à savoir:

- traitements juridique et administratif des dossiers du service technique Urbanisme (demandes de permis d'urbanisme, de certificats d'urbanisme n°1 et n°2, déclarations urbanistiques préalables, avis de principe, informations notariales, divisions de biens, renseignements urbanistiques divers, permis unique à dominante urbanistique, permis d'urbanisme de constructions groupées à dominante urbanistique)
- traitements juridique et administratif des dossiers du service technique Aménagement du territoire (demandes d'avis préalables, de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme de constructions groupées à dominante aménagement du territoire, de permis unique à dominante aménagement du territoire, de permis d'implantations commerciales, de permis intégrés et de permis socio-économiques et suivi des dossiers de permis de lotir), ainsi que tous les dossiers liés aux outils traités techniquement par le service Aménagement du territoire.

Il gère également:

- les missions relatives aux déclarations environnementales, aux demandes de permis d'environnement et de permis uniques à dominante environnementale, au suivi des anciens dossiers RGPT et aux projets d'assainissement de terrains pollués
- l'organisation des enquêtes publiques (planning, organisation pratique, courrier au public, affichage, etc)
- les bases de données statistiques et cartographiques des services liés, dont certaines à envoyer régulièrement au Ministère des Affaires économiques
- les demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte
- les arrêtés pour monuments et sites classés

Enfin, le service s'exprime également dans les missions suivantes:

- les constats et la gestion des infractions urbanistiques
- les constats et le suivi des infractions environnementales, avec le SPW/DGO3
- la consultation du public pour les recours sur les permis d'environnement, traités par le SPW/DGO3
- le suivi juridique de tous types de recours organisés par le CWATUP et le CoDT ainsi que les recours du Conseil d'Etat relatifs aux matières traitées

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- préparation des dossiers Collège/Conseil pour l'ensemble de ces points (rédaction, compilation des avis techniques demandés, mise en forme, gestion dans le logiciel ad hoc (Plone Meeting), copies, dépôt et contact avec les cellules Collège/Conseil à la Direction générale, récupération des dossiers, suivi, notification, transfert des informations pour la facturation vers le DGF, etc)
- délivrance de renseignements aux demandeurs: citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00), sur rendez-vous et par téléphone/mail: démarches, procédures, conseils, dépôt de dossiers, etc.

- contribution aux enquêtes publiques relatives aux dossiers des services Aménagement du territoire, Urbanisme et de la cellule Permis d'environnement et aux grandes enquêtes régionales (ex: Feder, Air Climat, éoliennes,...) et fédérales (ex: nucléaire)
 - organisation pratique (calendrier, planning, réservation, affichage, toutes-boîtes)
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent technique)
 - élaboration de synthèses des réclamations pour la cellule Permis d'environnement

3. ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

Article	Intitulé
RO 040/361-02	Permis environnement
RO 040/361-03	Permis de lotir et d'urbanisation
RO 040/361EV-04	Délivrance copie dossier
RO 040/361RU-04	Renseignements urbanistiques
RO 040/361U-04	Délivrance documents administratifs urbanisme
RO 040/367-09	Parcelles non bâties
RO 100/380-03	Amendes administratives
DO 930/122CC-05	Jetons présence CCATM
DO 930/124CC-02	Fonctionnement CCATM
DO 930/124-02	Fonctionnement Urbanisme et Aménagement du territoire
RO 930/465CA-01	SubventionS CATU
RO 930/465CC-01	SubventionS CCATM
DE 930/733-51	Honoraires études Urbanisme et aménagement du territoire

4. RAPPORT D'ACTIVITES

Demandes traitées	Nbre de dossiers
Dossiers traités pour le service technique Urbanisme (voir détails dans le chapitre consacré au service Urbanisme)	3.821
Dossiers traités pour le service technique Aménagement du territoire (voir détails dans le chapitre consacré au service Aménagement du territoire)	73
Dossiers traités par la cellule Permis d'environnement, dont	402
- Déclarations environnementales	334
- Permis d'environnement	31
- Permis uniques à dominante environnementale	34
- Dossiers RGPT	0
- Dossiers d'assainissement de terrains pollués	3
Enquêtes publiques traitées (et pour lesquelles ont été effectuées: 399 distribution, soit 25.532 toutes-boîtes; 56 distributions (autres matières), soit 19.745 toutes-boîtes; 449 certificats de publication)	394
- Pour le service Urbanisme	247
- Pour le service Aménagement du territoire	35
- Pour le service Permis d'environnement	107
- Pour le service Voirie	5
Dossiers statistiques envoyés au Ministère des Affaires économiques	129

Demandes traitées	Nbre de dossiers
Dossiers de demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte traitées	0
Arrêté de classement Monuments & Sites	1
Infractions urbanistiques	
Contrôles de chantiers réalisés	506
Procès-verbaux dressés	16
Avertissements préalables (an. Mises en demeure)	52
Infractions environnementales	
Plaintes relatives à des permis d'exploiter (RGPT) ou d'environnement (non abouties)	9
Recours sur les permis d'environnement	7
Recours organisés par le CWATUP ou le CoDT	35
- <i>Saisine par le Fonctionnaire délégué</i>	2
- <i>Recours auprès du Gouvernement wallon</i>	33
Recours au Conseil d'Etat	9
Total	5.454

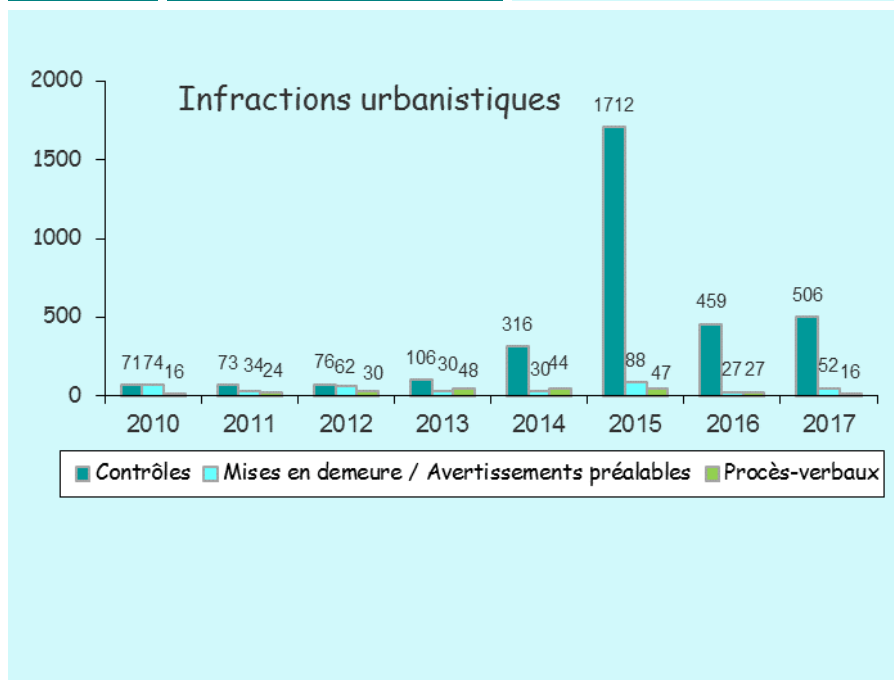
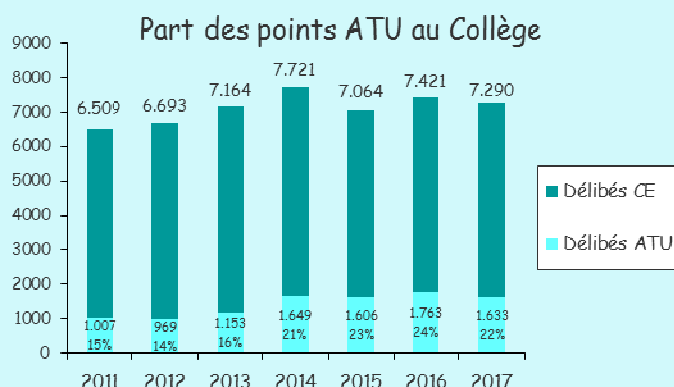
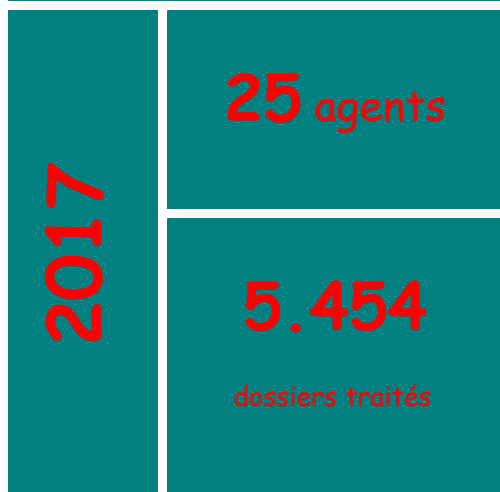
En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les réponses faites par mail):

- 14 personnes en moyenne ont été reçues par jour au guichet d'accueil
- 20 appels téléphoniques en moyenne ont été traités par jour au guichet d'accueil

En termes de délibérations déposées au Collège et au Conseil:

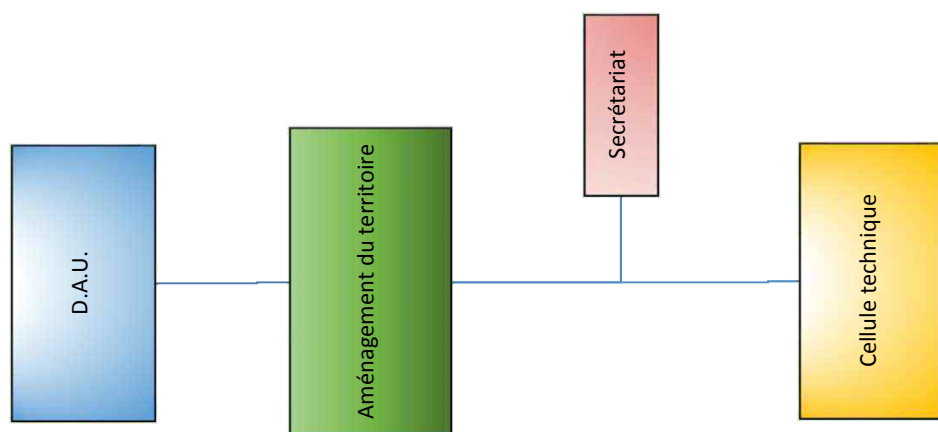
- 1.633 points ont été déposés en Collège sur l'année (dont 85 pour l'Aménagement du Territoire, 1.466 pour l'Urbanisme et 82 pour les Permis d'Environnement), soit une moyenne de 34 points sur 152 points par Collège
- 17 points ont été déposés en Conseil sur l'année (5 AT, 6 URB et 6 PE), soit une moyenne de 2 points sur 100 points par Conseil

Indicateurs-clés du service:



♦

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 6 agents

2. PRESENTATION DU SERVICE

Le service Aménagement du Territoire vise à optimiser l'aménagement de la Ville de Namur, en s'appuyant sur différents outils urbanistiques, existant, à instaurer ou à abroger, à valeur réglementaire ou indicative. Il est chargé de concevoir lui-même ces outils (ponctuellement), d'encadrer leur conception par des bureaux agréés et/ou d'émettre un avis.

Il analyse les projets et délivre des conseils avisés et pointus, préalablement au dépôt des permis (voir ci-après), tant pour les promoteurs privés que pour les pouvoirs publics.

Il assure la gestion technique des dossiers suivants:

- avis préalables (AP)
- permis d'urbanisation (PUR)
- suivi des dossiers de permis de lotir (PL - abrogés en 01/2010, remplacés par les PUR)
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante aménagement du territoire
- permis uniques (PUN) à dominante aménagement du territoire
- permis socio-économiques (PSE)
- permis d'implantations commerciales (PIC) et permis intégrés (PI: PIC + PU et/ou PE)

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les sept types de dossiers précités ci-dessus
- délivrance de renseignements aux demandeurs: citoyens et professionnels - bureaux (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail: démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques (EP) relatives au service:
 - permanence (moyenne de 15 à 30 jours/enquête, avec un agent administratif)
 - élaboration des synthèses des réclamations
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponses circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'aménagement du territoire à la CCATM et en commissions

Par ailleurs, un agent du service est désigné comme Conseiller en Aménagement du territoire et Urbanisme. Il assiste aux formations requises et rédige annuellement un rapport de mission. Il gère également le dossier de sa subvention (22.320 €/an).

3. ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

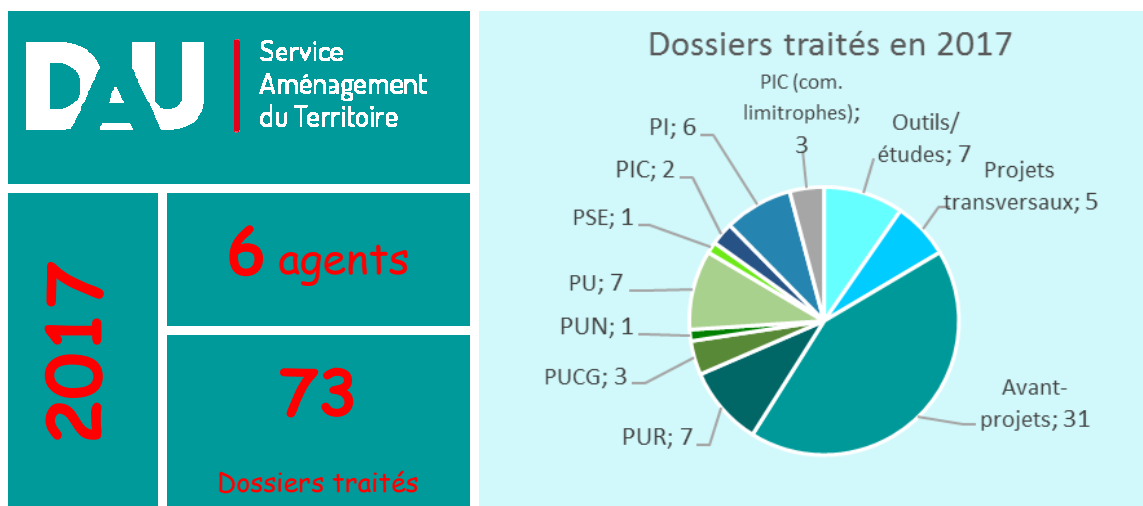
Demandes traitées	Nombre de dossiers
Outils/études (dossiers)	7
- <i>Mise en œuvre d'une zone d'activité économique mixte</i>	1
- <i>PCAR Bouge (en cours)</i>	1
- <i>Schéma d'aménagement extension CPAS</i>	1
- <i>SAR - Asty Moulin (en cours)</i>	1
- <i>RUE - ZACC de Saint-Marc</i>	1
- <i>RUE - ZACC de Belgrade</i>	1
- <i>Guide de bonnes pratiques adapté/adaptable</i>	1
Projets suivis en transversalité	5
- <i>PCM de Namur</i>	1
- <i>Voie verte urbaine</i>	1
- <i>Transcarto</i>	1
- <i>P+R de Belgrade</i>	1
- <i>P + R de Bouge</i>	1
Avis préalables (avant-projets)	31
- <i>sans passage au Collège communal</i>	26
- <i>avec passage au Collège communal</i>	5
Permis d'Urbanisation (PUR)	7
Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées (PUCG)	3
Permis unique (PUN) à dominante aménagement du territoire	1
Permis d'Urbanisme (PU)	7
Permis Socio-Economiques (PSE)	1
Permis d'Implantation Commerciale (PIC)	2
Permis Intégrés (PI)	6
Permis d'implantations commerciales (communes limitrophes)	3
Total	73

En termes de conseils préalables et d'études de projets, 63 dossiers ont été traités dont 59 privés et 4 publics.

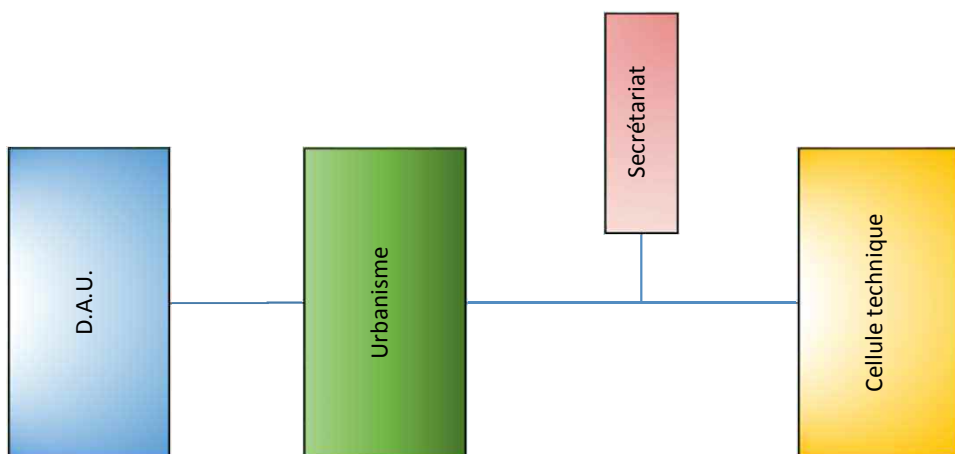
En marge de ces dossiers, le service a traité 26 enquêtes publiques (synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

Le service a présenté 5 dossiers en CCATM.

Indicateurs clés du service:



URBANISME



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 7 agents

2. PRESENTATION DU SERVICE

Le service Urbanisme assure la gestion technique des dossiers suivants:

- permis d'urbanisme (PU)
- certificats d'urbanisme n°1 (CU1)
- certificats d'urbanisme n°2 (CU2)
- déclarations urbanistiques préalables (n'existe plus depuis le 1^{er} juin 2017)
- avis de principe
- informations notariales
- divisions de biens
- renseignements urbanistiques divers
- permis uniques (PUN) à dominante urbanistique
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les onze types de dossiers précités
- délivrance de renseignements aux demandeurs: citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail: démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc
- contribution aux enquêtes publiques relatives au service:
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent administratif) (y compris tous les PUR et PUCG)
 - élaboration des synthèses des réclamations (y compris tous les PUR et PUCG)
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponse circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'urbanisme à la CCATM et en commissions diverses

Par ailleurs, un agent du service a été désigné en 2014 pour assurer le secrétariat de la CCATM et gérer le dossier de sa subvention (5.580 €/an).

3. ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

En 2017, 3.821 dossiers ont été traités par le service, dont:

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Permis d'urbanisme (PU)	741
- PU accordés	645 (87 %)
- PU refusés	96 (13 %)
<i>Détail pour les permis accordés</i>	
- nouvelles constructions	157
- transformations	268
- démolitions	5
- modifications de relief	3
- abattages d'arbres	23
- enseignes	19
- procédure art. 127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	80
- divers	90
<i>Détail pour les permis refusés</i>	
- délivrés par le Collège communal	89
- procédure art. 127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	7
Certificat d'urbanisme n°1 (CU1)	104
Certificat d'urbanisme n°2 (CU2)	17
Déclarations urbanistiques préalables	19
Avis de principe	20
Informations notariales	2.599
Divisions de biens	107
Renseignements urbanistiques divers	182
Permis unique (PUN) à dominante urbanistique	32
Permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique	0
Total	3.821

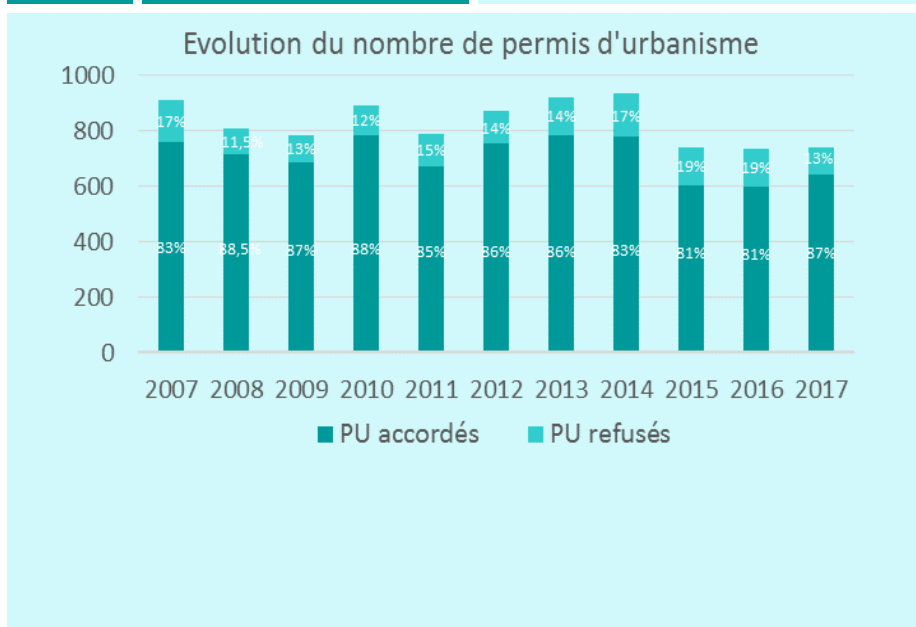
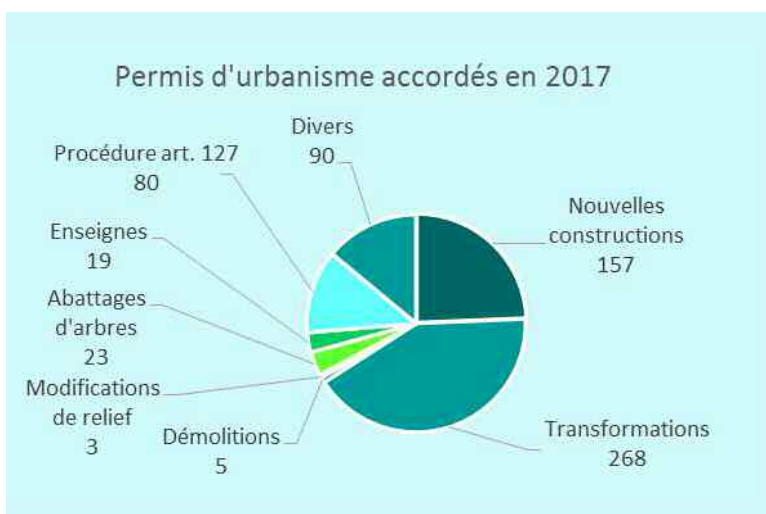
En marge de ces dossiers, le service a traité 147 enquêtes publiques et 44 annonces de projet (permanence, synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

La Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) s'est réunie 10 fois, et a remis 22 avis, dont 5 en Aménagement du territoire, 9 en Urbanisme et 8 en Permis unique. Le service n'a présenté aucun dossier en CCATM.

En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les réponses faites par téléphone):

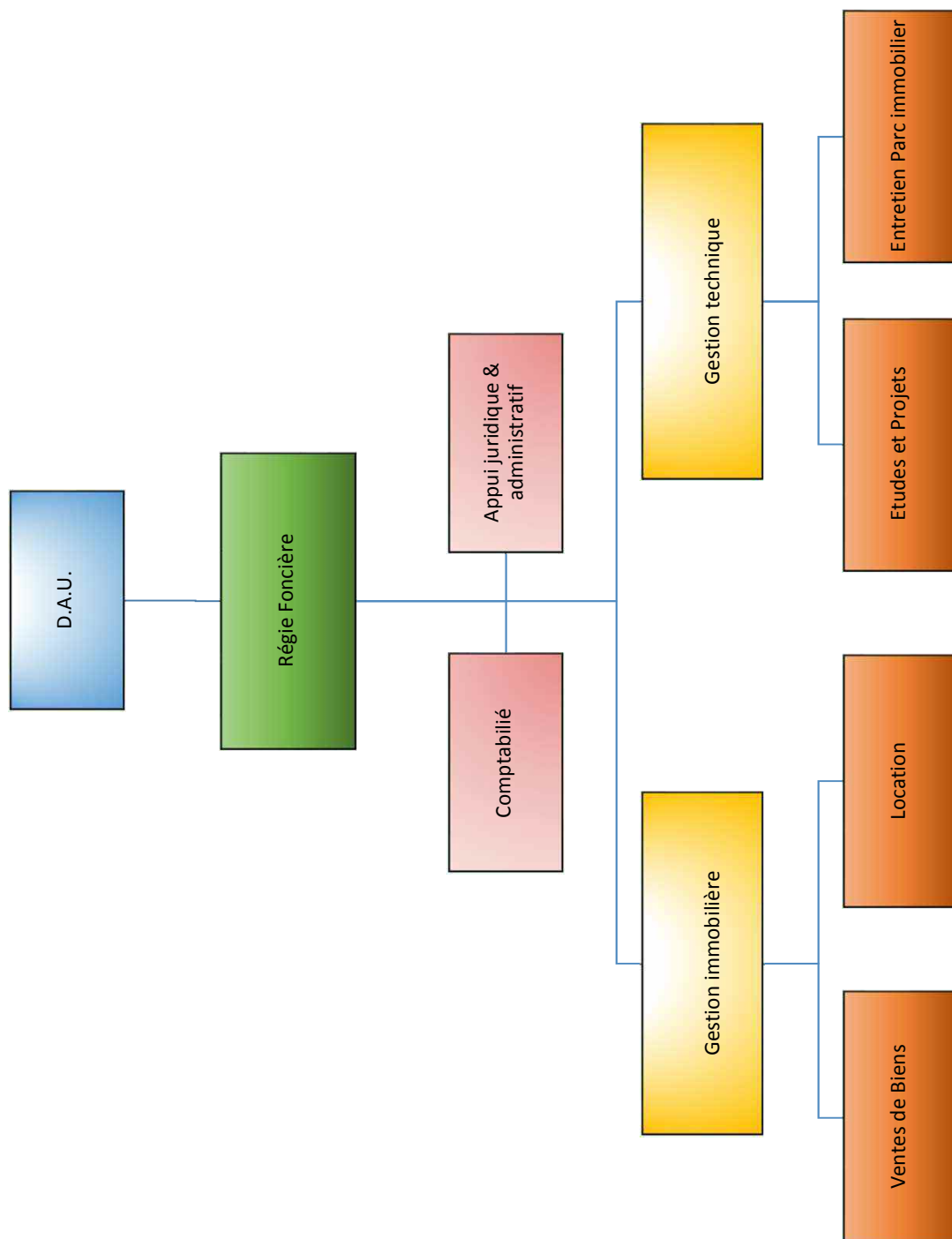
- +/- 600 mails ont été traités depuis le 1^{er} juin
- 570 personnes ont été reçues, sur rendez-vous, par les deux architectes du service

Indicateurs clés du service:



REGIE

FONCIERE



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 14 agents

2. PRESENTATION DU SERVICE

La Régie foncière est une régie communale dotée d'une autonomie financière. Sa mission principale est de promouvoir une politique foncière active en vue d'assurer notamment un bon aménagement du territoire et la réalisation des programmes urbanistiques approuvés ou projetés.

La Régie foncière se compose de trois cellules et d'un appui administratif et juridique.

La cellule gestion immobilière est attachée:

- à la gestion des locations (états des lieux, contrats, assurances, gestion des locataires, etc.)
- à la gestion des projets et opportunités de vente/achat, requalification, assainissement et valorisation de biens immobiliers, dans la lignée du schéma de structure et dans le respect du plan de gestion

La cellule gestion technique veille

- à l'entretien au quotidien (petits travaux de peinture, plomberie, électricité, etc)
- à l'étude et l'exécution des marchés publics nécessaires à l'entretien confié à des tiers
- à l'étude et l'exécution des marchés publics répondant au développement foncier de la Régie foncière
- à assurer le service de garde

La cellule comptable assure la gestion financière de la Régie foncière (comptabilité, trésorerie, plan de gestion). Elle se charge également du suivi des contentieux en matière locative.

L'appui administratif et juridique veille au suivi administratif des cellules, à la conformité des actes administratifs, l'analyse des marchés, la relecture des baux, actes et autres procédures administratives.

3. ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

L'équilibre budgétaire est une des bases des statuts de la Régie foncière. Elle dispose donc d'une certaine autonomie financière, ses revenus immobiliers ne pouvant être confondus avec ceux des autres services de la commune.

Les activités de la Régie foncière ont été structurées suivant cinq axes reprenant l'essentiel de ses objectifs. Le bilan annuel est donc présenté suivant la même structure.

Le développement de la Régie foncière peut être interprété au travers des résultats financiers liés à ces axes.

Les articles budgétaires de la Régie foncière correspondent aux actions menées au cours de l'année civile (voir son budget propre et son plan de gestion).

Les axes 1 à 6 constituent les dépenses et recettes ordinaires réparties comme suit:

- Axe 1 - programme de subsistance
Il comprend les postes de fonctionnement et la logistique de la Régie foncière, à savoir:
 - masse salariale totale
 - entretien
 - location de bureaux
 - matériel de bureau et divers

- **Axe 2 - offre de logements**

Il est constitué de l'ensemble de la gestion locative du parc de logements:

- travaux
- études et projets
- entretien
- location

- **Axe 3/4 - constitution et gestion de réserves foncières**

Ils sont composés de l'ensemble des réserves foncières hors champ des axes 2,5 et 6 spécifiques et regroupent les activités:

- achat et vente
- projets d'urbanisation
- projets immobiliers de grande ampleur
- études et travaux
- locations

- **Axe 5 - contribution aux équipements urbains**

Il regroupe essentiellement les activités liées aux parkings:

- entretien
- location
- gestion en copropriété

- **Axe 6 - offre de bâtiments et terrains à but économique et social**

Il est constitué des biens qui participent à l'activité économique et sociale tel que le Caméo, les abattoirs de Bomel, les carrières ou encore le Casino.

Pour qu'il y ait concordance entre le budget (et la modification budgétaire) de la Régie foncière et celui de la Ville, les prévisions budgétaires de la Régie foncière aux articles de recettes et de dépenses du budget ordinaire communal 2017 sont intégrées comme suit:

Article	Intitulé
RO 922/161-01	Remboursement charges personnel
RO 124/161S5-48	Remboursement frais de fonctionnement
RO 124/163-01	Remboursement loyers et charges
RO 124/161S3-48	Remboursement précompte immobilier
RO 124/180-01	Remboursement travaux pour tiers (y compris loyers de chasse)
RO 124/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts
RO 421/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts
RO 922/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts
RO 124/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts
RO 421/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts
RO 922/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts
RO 922/271-01	Versement par RF bénéfices exploitation Casino
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings
DO 651/435-01	Versement à la RF location chasses

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Cellule gestion immobilière

En matière locative, la cellule gestion immobilière assure la gestion locative de 370 biens dont

- 190 logements moyens, sociaux, de transit, d'insertion et d'urgence. En 2017, le taux d'occupation des logements moyens et sociaux était de 99 %
- 15 bureaux avec un taux d'occupation de 88 %
- 46 emplacements moto et vélo
- 113 parkings avec un taux d'occupation de 98 %
- divers terrains avec ou sans baux à ferme
- 2 carrières
- 3 potagers communautaires à La Plante, Salzinnes et au Fort Saint-Antoine

La cellule assure également la gestion locative du Caméo, du Caféo, d'une brasserie, de l'abri de nuit, du Centre Culturel des abattoirs de Bomel et entre autre de la Baie des tecks.

La cellule a également en charge la gestion des ventes de biens du patrimoine de la Régie foncière pour répondre aux obligations de son plan de gestion et pour compte de la Ville dans le cadre de sa mission de vente de biens au profit de la Ville.

- 12 ventes ont été conclues en 2017
- 14 ventes ont été lancées et seront concrétisées en 2018

4.2. Cellule gestion technique

La cellule gestion technique a traité 314 dossiers. La part des entretiens sur le global représente 16 % de l'activité pour des travaux tels que:

- le rafraichissement de salle de bains
- le renouvellement et réparation de toitures
- la réfection des installations électriques
- les divers travaux d'entretien des espaces communs

84 % de l'activité est dédiée aux investissements tels que:

- le renouvellement de chaufferies
- l'isolation des logements
- le remplacement de luminaires économiseurs d'énergie
- le remplacement de cuisines équipées
- le renouvellement de revêtements de sol
- le renouvellement de menuiseries extérieures
- la viabilisation des terrains en vue de leur vente
- la Revitalisation Urbaine du site des abattoirs

En parallèle le service technique de la Régie foncière assure un service de garde pour les logements. Cela représente un total de 69 interventions par an.

4.3. Cellule comptabilité

La cellule comptabilité veille à la gestion comptable quotidienne de l'ensemble du service. Elle établit les budgets et les comptes suivant la structure par axes spécifique au service. La cellule est également chargée d'établir le plan de gestion qui fixe les balises indispensables en vue d'assurer l'équilibre d'exploitation et la prévision des investissements sur 5 ans.

La cellule comptabilité assure également le contentieux locatif. En la matière, 8 dossiers de contentieux ont été ouverts en 2017 pour un total de 34 dossiers en gestion.

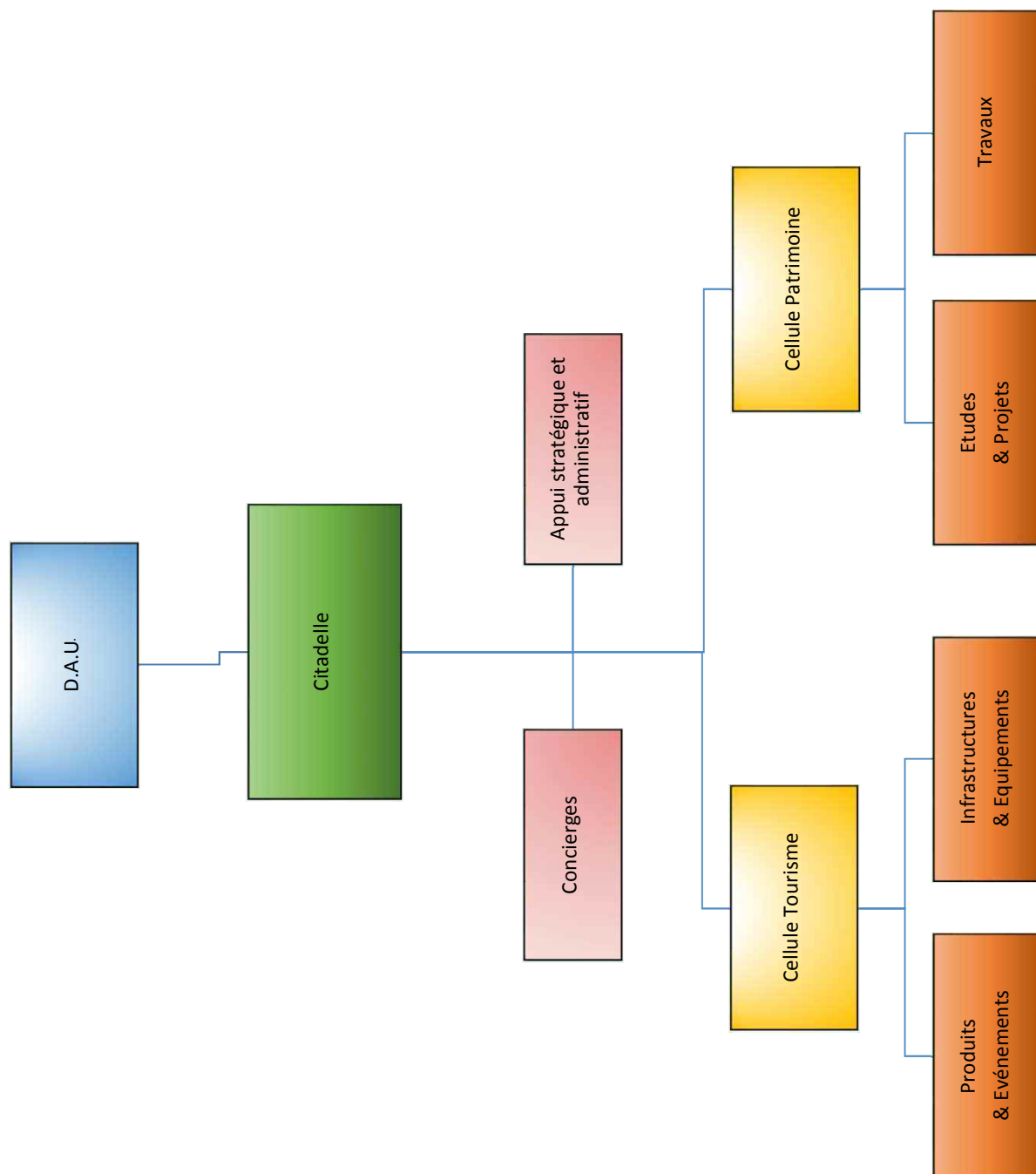
4.4. Appui administratif et juridique

L'appui administratif assure la gestion administrative quotidienne du service (registre des entrées et sorties, archivage, gestion des délibérations).

L'appui juridique assure la gestion des marchés, des subsides et apporte son expertise en matière de contentieux, ventes et baux divers.

Il participe également à l'élaboration des projets complexes comme le cahier des charges des Casernes, la conduite administrative et juridique du plateau de Belle-Vue ainsi que l'acquisition pour cause d'utilité publique du corps de garde sur le site des Casernes.

CITADELLE



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 17 agents

Site d'implantation: route Merveilleuse, 64 à 5000 Namur

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service Citadelle assure la gestion du domaine fortifié de la Citadelle de Namur, à savoir:

- la gestion immobilière des bâtiments et des locaux qui incombent au service (domaine fortifié, "Café de Panorama", "Belvédère", "Chalet ardennais" et "ancien tennis couvert")
- l'entretien, la réparation, l'aménagement, et la restauration des bâtiments et des locaux qui incombent au service ainsi que du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure, comprenant le suivi tant administratif que technique de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures nécessaires et engagés aux budgets ordinaire et extraordinaire, subsidiés ou non
- la valorisation touristique et l'animation du site, à savoir:
- la conception, l'organisation et la coordination d'événements propres au service Citadelle
- la coordination de l'asbl Comité d'Animation de la Citadelle (CAC) et de ses activités
- la gestion des occupations du domaine fortifié par d'autres services communaux ou par des tiers, institutionnels ou privés
- l'assistance technique (moyens humains et matériels) aux projets et événements du service, la gestion et le suivi administratif des occupations du site par des tiers et les demandes d'interventions matérielles (prêt de matériel et moyens humains) du service Citadelle dans le cadre d'événements se déroulant sur le territoire communal.

Le service Citadelle se compose d'une cellule Patrimoine, d'une cellule Tourisme et d'une cellule Appui administratif et stratégique.

3. **ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
DO 522/122CI-48	Citadelle Honoraires et Personnel
DO 522/123-16	Réceptions et Représentations
DO 522/124CI-06	Citadelle Frais de fonctionnement - Prestations de tiers
DO 522/124CA-48	Citadelle Frais de fonctionnement - Animations - Promotion
DO 522/124CI-48	Citadelle Frais de fonctionnement - Travaux
DO 522/124T-48	Citadelle - Dégâts de tiers
DO 563/332AC-03	Subside Convention C.A.C.
RO 522/161CI-01	Recettes diverses Citadelle
RO 522/161T-48	Remboursement dégâts de tiers à la Citadelle
RO 522/163CI-01	Loyers Divers Citadelle
DE 124/724CI-60	Travaux Divers Citadelle
RE 124/665-52	Subsides en capital de l'Aut. Sup. pour investiss. Spécifiques - Citadelle travaux
DE 124/733CI-51	Honoraires
DE 124/744CI-51	Matériel Citadelle

Article	Intitulé
RE 426/664-51	Subsides en capital de l'AS pour trav. hydraul. et voirie - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)
DE 426/731FE-60	Travaux FEDER - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)
RE 426/961-51	Emprunts à charge de la commune - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Cellule appui administratif et stratégique

Perception des loyers et charges dus par les locataires et occupants de locaux et de bâtiments à la Citadelle de Namur. Total droits constatés: 100.539,11€ (RO 522/163CI-01).

4.1.1. Contrats de prêt à usage ou commodats

- Grand Garde: l'analyse technique de l'état sanitaire de cette construction et de la conformité de l'installation électrique est en cours en vue d'objectiver la faisabilité d'une reconduction de cette occupation dans des conditions satisfaisantes.

4.1.2. Contrats de bail

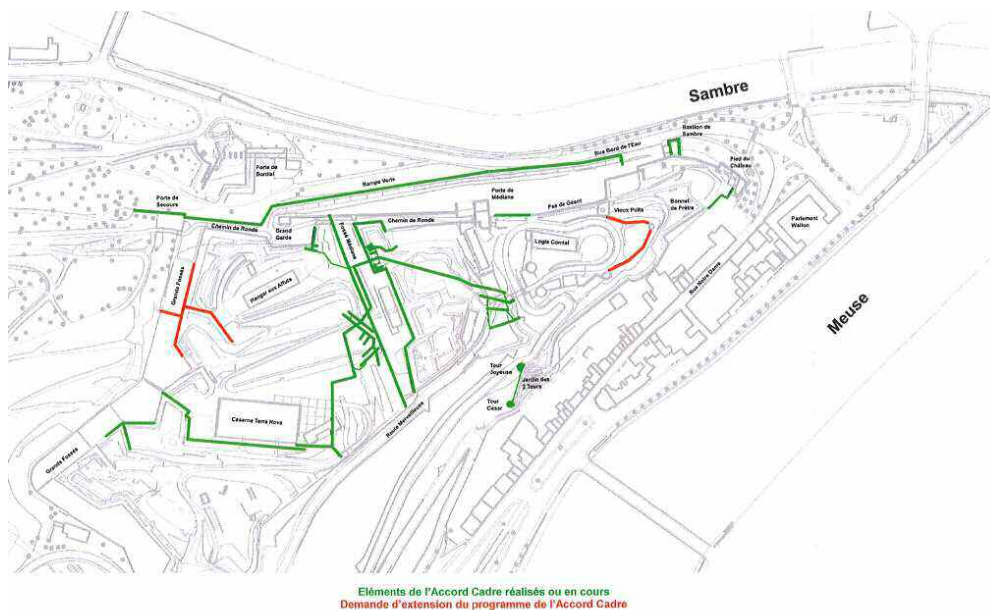
- Café du Panorama: le contrat de bail actuel prendra fin le 31/12/2018. Sur base des avis de la Tutelle et de l'Union des Villes et Communes, une remise en concurrence constitue l'option offrant la plus grande sécurité juridique. Le Collège a approuvé en date du 29/03/2018 le principe de la concession de travaux et services. Le service présentera un projet de cahier spécial des charges au Conseil afin de pouvoir mettre en œuvre cette mise en concurrence
- Ancien Etat-major occupé par le service de l'Archéologie du SPW: négociations en cours avec le service Gestion immobilière du SPW afin de régulariser la situation (contrat de bail échu depuis le 31/12/2014)

4.1.3. Accords-cadres restauration de monuments classés

Avenant à l'accord-cadre restauration des murailles: les travaux déjà réalisés ou en cours devraient permettre de dégager un solde prévisionnel de subside qu'il est utile d'affecter à la restauration de murailles supplémentaires.

Suite à la délibération du Collège du 27 avril 2017, une extension du programme de l'accord cadre sans augmentation de l'engagement SPW a été acceptée par le Ministre du SPW et le SPW (courrier du 09 août 2017):

Item	Estimations	Subsides SPW (95 % + 7 % frais généraux)	Ville
Anglées E+F et murailles (phase 0 bis + 10 prim)	1.200.000 €	1.219.800 €	60.000 €
Murailles Tour Guetteur (phase 11 prim)	530.000 €	538.745 €	26.500 €
Murailles Poudrière inférieure (phase 5 bis)	430.000 €	437.095 €	21.500 €



- Accord-cadre restauration du stade des jeux et théâtre de verdure: décision du Gouvernement wallon du 24 mai 2017 approuvant le projet d'accord cadre d'une durée de 10 ans (2017-2026) pour une intervention globale de la Région wallonne d'un montant de 12.000.000 € (10 tranches annuelles de 1.200.000 €). Le Collège a marqué son accord le 14 septembre 2017 sur le dossier et la convention a été validée par le Conseil communal le 22 mars 2018

4.2. **Cellule Patrimoine**

Investissements

Préparation, attribution, avenants et décompte de marchés de travaux, de fournitures et de services, engagés sur le budget extraordinaire.

4.2.1. **Attributions de marchés**

- total 124/724CI-60 (travaux): 3.037.148,56 € (7 projets)
- total 124/733CI-51 (honoraires): 14.800,00 € (1 projet)

4.2.2. **Avenants, dépenses supplémentaires, extensions de mission et approbations de phases**

Total 124/724CI-60 et 124/744CI-60 (travaux citadelle): 302.814,95 € (25 extensions réparties sur 8 projets).

4.2.3. **Décomptes finaux et clôtures de marchés**

- total 124/724CI-60 et 124/744CI-60 (travaux et divers citadelle): 2.412.959,81 € (12 DF de dossiers attribués entre 2008 et 2016)
- 124/744CI-51 (matériel Citadelle): 9.777,84 € (1 DF)
- 1224/733CI-51 (honoraires Citadelle): 239.789,29 € (5 DF de dossiers attribués entre 2008 et 2013)

Maintenance

4.2.4. Dépenses de fonctionnement

- l'entretien de la Citadelle (ramassage des déchets, vidange des poubelles, fauchage et tonte sur le site)
- l'entretien spécifique des murailles (enlèvement de la végétation dans les endroits escarpés et pose de filets de protection)
- des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux et des installations réalisés par des entreprises extérieures (plafonnage, peinture, menuiserie, chauffage, sanitaires, cuisines, toitures)
- l'acquisition de fournitures/matériaux/matériel et la location d'outils/machines nécessaires à la réalisation de travaux réalisés par la cellule technique

Articles	Engagements
522/122CI-48 (honoraires)	28.654,22 €
522/124CI-06	347.787,78 €
522/124CI-48	76.808,67 €
Total	453.250,67 €

4.2.5. Prêt de matériel aux évènements

Le service Citadelle a contribué par le prêt de matériel (gradins et barrières HERAS, structures d'exposition en plein air, aide au montage et au démontage) et contributions de moyens humains, aux évènements du Comité Animation Citadelle (Cfr. infra) et à plusieurs autres évènements s'étant déroulés à la Citadelle et à Namur.

4.2.6. Projets terminés

En 2017, les projets suivants ont été achevés:

- Grands Souterrains travaux de restauration et scénographie: dans la foulée de la création du Centre du Visiteur, ce projet avait pour double objectif:
 - de restaurer les Grands Souterrains dont plusieurs tronçons présentent d'importants désordres hypothéquant à la fois la pérennité du monument et la sécurité des visiteurs. Restauration subsidiée par l'accord-cadre conclu avec la Wallonie
 - de renouveler la présentation des lieux et dès lors leur attractivité au moyen d'une scénographie nouvelle et moderne au service des guides assurant les visites des lieux
 - coût:
 - restauration (engagement après avenant 5): 868.288,07 € TVAC - Décompte final en négociation avec l'entreprise - à approuver en 2018
 - scénographie (attribution): 1.140.826,51 € TVAC
 - Subsidies: 95 % SPW (Restauration) + 710.227,00€ € (CGT)
- éclairage patrimonial des murailles de la citadelle: ce projet avait pour objectif la mise en valeur nocturne de la Citadelle par la mise en œuvre d'un éclairage de ces murailles et éléments monumentaux particuliers (ex. Tour du Guetteur, tours médiévales, pont hollandais, ...) visibles tant depuis Namur que Jambes. Des déclinaisons événementielles ont été élaborées, dont l'usage est encadré par une délibération Collège du 05 octobre 2017

- coût:
 - montant d'attribution: 1.671.147,07 € + commande des volets complémentaires 2 a b c d: 140.922,08 €
 - subsides: 800.000 € SPW obtenus dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en lumière de monuments classés en Wallonie
- restauration des escaliers au pied du château: la restauration de ce cheminement reliant le Parlement à la terrasse qui accueille l'œuvre de Jan Fabre *Searching for Utopia* s'avérait nécessaire pour assurer la sécurité et le confort des visiteurs. Les travaux se sont déroulés en novembre et décembre 2017

4.2.7. Projets en cours

- balisage lumineux intelligent des cheminements piétons de la Citadelle: le projet vise à la sécurisation de ces cheminements, l'accompagnement des événements et animations nocturnes se déroulant sur le site, ainsi qu'à l'intégration de fonctionnalités connectées innovantes technologiques et durables (concept smart). Cet éclairage est conçu et géré de manière à réduire les consommations énergétiques (choix des luminaires, logiciel de gestion, enclenchement et extinction intelligents, ...). Les travaux débuteront en mars 2018

- Tour du Guetteur: le projet consiste en premier à mener à bien une restauration et une stabilisation de cet élément symbolique à la proue de la Citadelle. L'aménagement de l'espace précédemment occupé par la collégiale médiévale de Saint-Pierre-au-Château accompagnera cette restauration et de plus, permettra de mettre les vestiges archéologiques à l'abri de l'érosion et d'empêcher le stationnement sauvage à cet endroit pour en faire un lieu d'observation privilégié du paysage namurois

Le montant d'attribution est de 250.776,84 €, dont 57.786,00 € subsidiés par le CGT. Les travaux ont débuté en août 2017 et s'achèveront en juin 2018.

- restauration de la Rampe verte. Ce chantier de restauration fait partie de l'accord-cadre accordé par la Wallonie pour la restauration de monuments classés. Particulièrement visibles depuis le centre-ville et jouxtant des voiries très fréquentées, mes aspects mobilité ont été pris en compte pour les phases de montage-démontage d'échafaudages

Le montant d'attribution est de 1.164.906,68 € TVAC, subsidiés à 95% par le SPW pour les postes éligibles. Les travaux ont débuté en mai 2017 et sont en cours.

- rénovation du 2^e étage de la caserne de Terra Nova en vue d'accueillir les locaux des ouvriers du service citadelle. La démolition du chalet ardennais qui abrite actuellement l'équipe technique est prévue dans le cadre du chantier de modification de voirie de l'esplanade (travaux SPW DGO1). La rénovation d'une partie du dernier niveau de la caserne permet de relocaliser l'équipe au cœur du domaine fortifié où l'essentiel des prestations sont effectuées. Un chantier de désamiantage préalable a été nécessaire

Le montant d'attribution est de 367.351,91€ TVAC. Les travaux ont débuté en novembre 2017 et s'achèveront en mai 2018.

- restauration de la toiture en appentis de la caserne de Terra Nova. Afin de solutionner différents problèmes liés au mauvais état de conservation des chevrons reposant directement sur la maçonnerie, ainsi que différents problèmes d'étanchéité (collecte des eaux, raccords des plombs,...), ce marché attribué en décembre 2016 pour un montant de 319.515,02 € TVAC est mis en exécution en 2018

- transversalité: le service citadelle a été sollicité en 2017 pour l'accompagnement de plusieurs projets transversaux, menés par d'autres Départements de la Ville sur le site de la citadelle. Sans être le service porteur, cela a impliqué pour plusieurs

agents du service la participation à de nombreuses réunions (certificat de patrimoine, concertation avec auteurs de projets, réunions de chantier, ...)

- téléphérique
- pavillon numérique
- œuvre de Jan Fabre *Searching for Utopia*

4.3. Cellule touristique

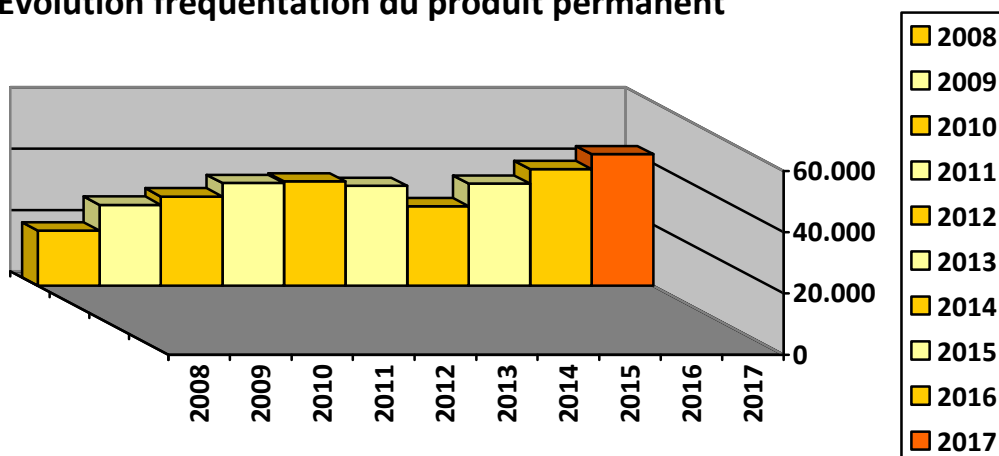
4.3.1. Coordination C.A.C.– Animations

Le Comité Animation Citadelle asbl, a comptabilisé en 2017, 42.961 entrées pour les produits permanents proposés aux visiteurs, dont le trio de tête comprend:

- le circuit du train touristique de 20 minutes (seul)
- le produit groupé Citadel Pass (visite guidée des souterrains, visite guidée de la strate médiévale, et parcours commenté en train touristique pendant 20 minutes)
- la visite guidée des souterrains (seule)

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente	Croissance par rapport à 2008
2008	17.988	- 10 %	-
2009	26.438	+ 47 %	+ 47 %
2010	29.134	+ 10 %	+ 62 %
2011	33.512	+ 15 %	+ 86 %
2012	34.069	+ 2 %	+ 89 %
2013	32.585	- 4,5 %	+ 81 %
2014	25.978	- 10 %	+ 44 %
2015	33.340	+ 28 %	+ 85 %
2016	38.073	+ 14 %	+ 116 %
2017	42.961	+12,8 %	+139 %

Evolution fréquentation du produit permanent



Le Comité Animation Citadelle asbl a en outre développé les animations suivantes:

Dates	Produit	Fréquentation
11 et 12/2/17	Salon des vigneron	545
25/03/17	Balade aux flambeaux	63
avril à octobre	Balade Cuisine sauvage	136
01, 02 et 03/07/17	Wfood Festival	2.229
du 11 au 20 août/17	Théâtre en plein air: "Vauban est son double"	1.622
1 et 2 octobre	Festival d'Art contemporain	2.000
du 19 au 22 octobre	Festival Nature Namur	2.000
28/10 au 31/10/17	Halloween	3.446
18/11/17	Balade aux flambeaux	80
Total		12.121

La subvention allouée à l'asbl pour son fonctionnement et son programme d'animation et d'évènements s'élevait en 2017 à 326.800 € (DO 563/332AC-02).

4.3.2. Gestion des occupations

- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisations pour les activités de type "aventures", les exercices militaires, policiers et pompiers, ainsi que les entraînements et bivouacs de compagnies de reconstituants
- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisation et définition des conditions d'occupation pour évènements
- Esplanade de la Citadelle et autres espaces hors du domaine fortifié: remise d'avis dans le cadre de l'autorisation d'évènements sur le domaine public

En 2017, 68 demandes d'occupation ont été acceptées: domaine fortifié [44] et/ou esplanade uniquement [24].

4.3.3. Projets terminés

- Grands Souterrains travaux de restauration et scénographie: voir point 4.2.6 L'exploitation touristique des Grands souterrains restaurés et scénographiés a débuté le 1^{er} octobre et sur les trois derniers mois de l'année, la fréquentation a doublé avec 3.945 visiteurs. En 2016, sur la même période, la visite alternative aménagée dans les galeries Boufflers accueillait 1.876 visiteurs. La fréquentation globale annuelle pour la visite des souterrains est passée de 12.917 personnes en 2016 à 19.014 personnes en 2017. Ce nouveau produit constitue le pivot de l'activité touristique. Accessible uniquement en visite guidée et avec une jauge limitée, les souterrains nécessitent une gestion optimale des réservations en ligne, jusqu'ici très peu exploitée par l'asbl
- actualisation Centre du visiteur: la scénographie du Centre du visiteur a été conçue de manière à permettre une actualisation régulière des contenus. Les premiers mois d'utilisation de ce nouvel outil touristique et pédagogique ont permis de relever et d'objectiver une série d'adaptations utiles: éclairage et dispositifs sonores, illustrations à réimprimer, lettrages à adapter, passerelles destinées à faciliter l'entretien des maquettes et de leurs vitrines, ...

Montant d'attribution: 20.184,86 € (non subsidié).

La fréquentation du Centre du Visiteur a augmenté de 24% en 2017 en passant de 15.824 visiteurs en 2016 à 19.656.

- audioguides: le projet consistait à doter le Centre du Visiteur Terra Nova d'un système d'audioguides multilingues (français, néerlandais, anglais et allemand), avec une version destinée aux enfants. En option, la traduction en espagnol et chinois a été commandée dans un second temps

Ce nouvel outil au service du public a été mis en service en avril 2017 et constitue un complément idéal à la visite du centre d'interprétation. D'avril à décembre 2017, 1.116 visiteurs ont utilisé ce produit payant.

Montant d'attribution: 27.596,47€ + levée d'option 11.436,92 € Subside CGT: 13.266,00 €.

4.3.4. Projets en cours

- actualisation centre du visiteur: projet attribué en 2017. A la suite de la première série d'actualisations et sur base des usages observés après 2 ans d'ouverture au public, les besoins d'adaptation se concentrent sur deux zones:
 - développement du thème 2 guerres mondiales
 - refonte de la zone consacrée aux diagnostics (schéma de structure communal et fiches d'état sanitaires citadelle).

Le travail d'adaptation des équipements (ferronnerie, équipements audio-visuels), de production graphique et audio-visuelle est en cours.